



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 591-2020 visant à permettre la circulation des véhicules hors route sur le 5^e Rang de Saint-David.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 20 janvier 2020, jour de leur publication, cependant le ministre des Transports peut désavouer en tout temps ce règlement.

Donné à Saint-David, ce 20^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**